

Ces articles seront fournis par la population du Nouveau-Brunswick. Néanmoins, jamais on ne dit un bon mot à ce sujet. Pourtant, on prétend rechercher la collaboration.

Je m'arrête maintenant brièvement à une autre question, l'aménagement de la route transcanadienne dans la province du Nouveau-Brunswick. Nous savons tous que les routes relèvent exclusivement des provinces, mais le gouvernement fédéral a jugé bon de payer la moitié du coût de la route transcanadienne. Jusqu'à ce qu'on ait porté très énergiquement la question à l'attention du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, il était absolument impossible à tout libéral d'obtenir un emploi sur la route transcanadienne, bien que le gouvernement fédéral acquitte la moitié des frais d'aménagement. Il nous a fallu livrer une lutte difficile avant qu'un seul libéral puisse travailler à la construction de cette route.

Si c'est cela que l'honorable député de Saint-Jean-Albert appelle de la collaboration, je dois dire que nous ne sommes pas d'accord. Ces gens sont prêts à collaborer quand ils veulent obtenir quelque chose. Ils prennent sans jamais donner. Voilà exactement ce que j'ai constaté. Je puis dire que, dans ma propre circonscription, c'est exactement dans ces conditions que sont exécutés les travaux de voirie. On ne pardonne pas à ceux qui ont voté pour les libéraux, ne fût-ce qu'une fois. Ceux qui ont déjà voté pour les libéraux peuvent mourir de faim; il n'y a pas de travail pour eux. Voilà ce que font les gens qui demandent aux autres de collaborer. Voilà leur attitude.

Je me propose de citer un autre exemple, après quoi je reprendrai mon siège. Dans un effort sincère pour distribuer équitablement la richesse du Canada, le gouvernement fédéral a versé à la province du Nouveau-Brunswick, sous le régime de l'entente fiscale fédérale-provinciale, au cours de la dernière année financière, une somme d'environ 18 millions. C'est plus d'un tiers de nos recettes globales. Qu'on me permette de dire que cette somme représente 13 millions de plus que celle qu'il nous serait possible de percevoir des mêmes sources fiscales. Autrement dit, elle représente le quart de notre revenu global et dépasse tout ce que nous pourrions espérer percevoir nous-mêmes.

Cette somme est versée sans conditions au gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick. Mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, et je puis assurer à tous les membres de la Chambre que, dès que cette somme parvient à Fredericton, c'est là qu'on commence à poser des conditions. On déclare à la population que pas un seul dollar de cette somme ne doit profiter aux libéraux. C'est

tout comme si nous n'existions pas. Cet argent doit être réservé au parti du gouvernement. Je veux que ces remarques soient consignées au compte rendu afin que les intéressés puissent les lire. Je ne parlerais pas ainsi si je n'étais au courant des faits.

Je tiens à dire, en toute justice, que je connais des représentants conservateurs-progressistes, siégeant à l'Assemblée législative de ma propre province, qui n'approuvent pas du tout cette attitude et qui la combattent même énergiquement. Mais ce sont ceux qui occupent les postes de commande qui prennent les décisions et c'est là leur attitude.

J'espère que je ne me trouverai jamais dans l'embarrassante situation d'avoir à passer au crible ceux qui se cherchent du travail afin de constater de quelle façon ils ont voté. Personne ne soutiendra qu'il est juste de refuser des emplois à ceux qui, dans l'exercice de leurs droits démocratiques, ont voté suivant leur conscience. Cependant, sous notre régime provincial actuel, c'est une faute impardonnable que d'avoir voté pour d'autres que les conservateurs-progressistes.

A mon avis, la collaboration ressemble beaucoup au commerce. Jamais elle ne réussit quand elle est unilatérale. Il faudrait lever toutes les restrictions et démolir toutes les barrières. Si ceux qui, dans ma province, recherchent la collaboration veulent bien venir à moi, non avec une branche d'olivier en main et un poignard dans leur manche, mais animés d'un sincère désir de collaborer, ils constateront que je suis prêt, comme toujours, à les rencontrer à mi-chemin. Le manque de collaboration entre le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral est le fruit de l'attitude brutale, étroite et égoïste des représentants conservateurs, fédéraux et provinciaux, de cette province.

Je déclare en terminant, monsieur l'Orateur, que ma conduite future, pour ce qui est de la collaboration, se fondera dans une large mesure sur celle de mes amis conservateurs du Nouveau-Brunswick. S'ils sont sincères dans leur désir de collaborer, ils constateront que je suis prêt à les rencontrer à mi-chemin. Mais, s'ils persistent dans leur attitude, si notre gouvernement provincial veut recourir aux mêmes méthodes que par le passé, il n'y a aucun espoir de collaboration.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire formuler quelques commentaires à propos de ce qui s'est passé ici hier après-midi. Tous les honorables députés reconnaissent que la séance d'hier après-midi a été l'une des plus intéressantes que nous ayons eue à la Chambre des communes depuis longtemps. Ce fut